

Communauté de communes Pays Sud Gâtine

**Conseil communautaire du 4 mars 2008
A la salle de réunion
De Beaulieu s/Partheyay**

Procès-verbal

L'an deux mil huit, le 4 mars à 20h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays Sud Gâtine dûment convoqués, se sont réunis à la salle de réunion de Beaulieu s/Partheyay, sous la présidence de Mr Faucher Bernard.

Etaient présents : POINOT T- ROUVREAU M- TOURNAYRE J- DESPREZ G- RAMDAME C-PACREAU Yannick- ROY Daniel (remplaçant de BOUTIN Gérard)- BIENVENU O- FORTUNE N- RENOUX Bernard J (remplaçant de Mr LARGEAU Claude) – MICHAUD JM— GIRAUDON M- PERRIN R – POINOT C- MOREAU P- CATHELINÉAU E – LIRET D - FAUCHER B- ROY Guy (remplaçant de Mr CHAUVANCY F) - PELLETIER A – ALBERTINI L- OLIVIER P- COUPPE L- MINEAU N- - BONNET B -

Excusés : CAROU JY –

absents : GOUDEAU B- GAUTIER M- ROUSSEAU P- RUSSEIL W-

Secrétaire de séance : OLIVIER Pascal assisté de Mme Cathelineau

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Mr le Maire de Beaulieu souhaite la bienvenue aux membres du Conseil ici présents pour la dernière séance de la mandature. Il se félicite d'avoir pu tout au long de son mandat de maire découvrir une partie de l'administration française au travers de la mairie et de l'intercommunalité.

Ordre du jour :

1. Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion du trésorier 2007
2. Gestion du personnel :
 - Création poste multi accueil enfance
 - Mise en place CET après avis Comité technique paritaire
 - Mise à disposition de personnel de catégorie C (entretien et nettoyage des locaux communautaires et scolaires)
3. Bâtiments scolaire :
 - Fond de concours St Pardoux
 - DCE travaux Beaulieu
4. Voirie
 - Marché de travaux
5. développement économique
 - actions transmission
 - convention safer
6. écoles privées – réévaluation participation financière
7. pôle sportif :
 - tarifs utilisateurs extérieurs
 - incivilités-conventions -
8. vote des budgets primitifs 2008

Approbation du procès-verbal du conseil communautaire en date du 10 janvier 2008.

Aucune remarque n'étant formulée , le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2007 ET APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU TRESORIER 2007

Un document est distribué

Le doyen de l'assemblée , Mr Guy ROY prend la présidence de la séance pour procéder à la présentation et au vote des comptes. Mr Faucher se retire de la salle.

Après avoir vérifié que les écritures de l'année 2006 des comptes administratifs de l'ordonnateur étaient conformes aux écritures des comptes de gestion du trésorier il propose d'entériner et d'affecter les résultats comme suit :

Budget principal	Fonctionnement	Investissement
Depenses	1 998 970.98	999 524.93
Recettes	2 359 001.89	845 858.19
Résultat de l'exercice	360 030.91	-153 666.74
Report ex. 2006	179 473.61	-272 211.07
Cumulé fin 2007	539 504.52	-425 877.81
Proposition d'affectation du résultat		
1068 report à nouveau		425 878
002 excédent foncti	113626.52	
Budget annexe ZAE	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	360 590.94	331 838.94
recettes	360 590.94	316 209.28
Résultat de l'exercice	0	-15 629.66
Report ex. 2006		-149 795.94
Cumulé fin 2007		-165 425.60
Proposition d'affectation du résultat		
1068 report à nouveau		
001- déficit		-165 425.60
Budget annexe minoterie	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	4 205.05	6 639.30
Recettes	9 367.64	6 263.48
Résultat de l'exercice	5 162.59	-375.82
Report ex. 2006	577.45	-6 263.48
Cumulé fin 2007	5 740.04	-6 639.30
Proposition d'affectation du résultat		
1068 report à nouveau		5740.04
001 déficit		-899.26
Dév économique		
Résultat de l'exercice	-0.09	
Suppression de ce budget		

Consolidation des résultats 2007

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice	365 193.41	-169 672.22
Report ex. 2006	180 051.06	-428 270.49
Cumulé fin 2007	545 244.47	-597 942.71

Par un vote à mains levées, les comptes sont approuvés à l'unanimité.

PV conseil du 04.03.08

Mr Faucher rejoint la séance et remercie l'assemblée.

Rétrospective 2003/2007 :

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 4.56 % et les recettes de 3.87 %.

La capacité d'autofinancement nette s'établit à 296 900 euros en 2007. soit une augmentation de 6.23 % par rapport à 2006.

La collectivité s'est désendettée passant de 85 633 à 70830 € d'annuités en 2007.

Les dépenses d'investissements représentent 34 % des recettes réelles de fonctionnement.

Il est à rappeler que la communauté a fait une avance sur créances vers le budget annexe zae la chabirandière de 137 661 €.

Le Président évoque ensuite les diverses décisions à prendre avant de procéder au vote du budget primitif 2008.

GESTION DU PERSONNEL

▪ **Création 2 postes pour le multi accueil enfance à St Pardoux**

Le multi accueil va ouvrir qu'en octobre mais il convient de prévoir l'embauche des agents qui seront amener à y travailler :

Intitulé du poste : **éducatrice de jeunes enfants**

Date de recrutement : mai 2008

Missions : élaboration du projet d'établissement et du règlement intérieur – mise en place du service halte garderie et Ram - gestion administrative et financière , animation activités éducatives, accompagnement assistantes maternelles

Autonomie et responsabilités : placé sous l'autorité hiérarchique de la coordinatrice du service enfance jeunesse – responsable du site halte garderie et ram-

Profil : diplômé d'Etat Educatrice jeune enfant justifiant de 3 ans d'expériences

Temps de travail : 17 h 30 par semaine d'école (8 h / halte garderie + 9 h 30 /ram)

soit **14.55è/ 35è lissé**

régime indemnitaire possible :

- prime de service (taux maximum 17 %) soit 98.37 € brut/mois
- indemnité forfaitaire de sujétions et travaux suppl (coeff. Maxi 5 pour une base de 950 €) soit 395.83 € brut /mois

Rémunération proposée par le bureau : à l'échelon 1 : 1250 € net primes comprises pour un tps plein soit **519.64 € net pour le poste**

Publicité : CDG 79 – anpe- revue spécialisé (650 €) – mairies- pays de gâtine

Intitulé du poste : **auxiliaire puéricultrice**

Date de recrutement : mi –septembre 2008

Missions : accueil enfants et familles- soins – aider les enfants dans l'acquisition de l'autonomie

Autonomie et responsabilités : sous la responsabilité de l'éducatrice jeune enfant

Profil : catégorie C

Temps de travail : 10 h /sem d'école soit **8.31è/35è lissé**

Régime indemnitaire : IHTS – prime de service (taux maximum 17 %) soit 98.37 € brut/mois – prime spéciale de sujétion (10 % du salaire brut)

Rémunération proposé par le bureau : échelon 1 : 1100 € net primes comprises pour un temps plein soit **261.17 € net pour le poste**

Publicité : CDG 79 – anpe – écoles – mairies

Le conseil à l'unanimité, approuve la création de ces 2 postes et autorise le président à lancer la publicité

Institue le régime indemnitaire pour ces nouveaux grades tel que proposé et laisse le soin au président de verser l'attribution en fonction du salaire net prévu

▪ **vacance de poste**

L'agent affecté au poste à l'accueil, va quitter la collectivité pour raison familiale et demande à bénéficier d'une mise en disponibilité de droit d'un an . Il convient de prévoir son remplacement .

Intitulé du poste : **assistante administrative et comptable**

Date de recrutement : fin avril pour permettre de travailler avec l'agent à remplacer

Missions : accueil physique et téléphonique, secrétariat et comptabilité, gestion de la redevance ordures ménagères.

Profil : catégorie B ou C filière administrative - 2 ans expériences en administration territoriale sur un poste similaire – connaissances comptabilité publique M14 - maîtrise des outils informatiques- capacités rédactionnelles et relationnelles-

Recrutement : par voie de mutation ou à défaut en CDD

Temps de travail: 35 h

Rémunération indiciaire + régime indemnitaire + cnas

Publicité : CDG 79- anpe- écoles- mairies

Le conseil à l'unanimité autorise le Président à lancer la publicité réglementaire auprès du centre de gestion.

▪ **Mise en place CET après avis Comité technique paritaire**

Pour faire suite au projet de délibération du conseil en date du 10 janvier validé par le CTP le 28 février dernier, **il est proposé d'entériner la décision d'instituer un COMPTE EPARGNE TEMPS** pour les agents de la communauté qui en font la demande avec effet au 1^{er} janvier 2008.

D'autre part, dans le cadre de la réflexion gouvernementale sur le pouvoir d'achat, 3 décrets sont apparus et portent sur :

▪ La possibilité de demander le rachat de 4 jours de repos travaillés au titre de l'année 2007 pour les titulaires d'un CET

Catégorie A : 125 € /j

Catégorie B : 80 € /j

Catégorie C : 65 €/j

- L'extension aux agents de catégorie B du bénéfice de la rémunération des heures supplémentaires IHTS au delà du 5^e échelon
- La modification du régime de la bonification indemnitaire pour les agents se trouvant en fin de grade (catégorie A et B)

Le conseil à l'unanimité autorise le Président à mettre en œuvre ces dispositions pour les agents pouvant en bénéficier.

▪ **Mise à disposition du personnel communal**

Après avis favorable de la CAP en date du 28 janvier 2008 sur les mises à disposition de personnel communal pour l'entretien et le nettoyage des locaux communautaires et scolaires il convient d'autoriser le président à signer les conventions pour les temps de travail des agents des communes suivantes à compter **du 1^{er} février 2008 pour une durée d'un an**, dans l'attente de l'étude sur la tonte des espaces verts dans les écoles par un CAT :

Beaulieu : 2 agents à 1.60/35€

St Pardoux : 3 agents à 1.60/35€ – 1 agent à 10.07€/35 – 1 agent à 1.31€/35€

St Marc la lande : 1 agent à 1/35€

Mazières en gâtine : selon les besoins du service et 1 agent à 6.50€/35€

Verruyes : 1 agent à 1.25€/35€

Le conseil, à l'unanimité autorise le président à signer les conventions

▪ **Agent de ménage halte randonneur**

Jusqu'à présent, l'agent technique communal de St Georges assurait le nettoyage des lieux à la saison. Face à l'accroissement de son activité, il ne peut plus continuer. La mairie faisant appel à l'aicm pour la mise à disposition d'un agent, il est proposé de prendre en charge directement ce service à raison d'une 1 h par semaine de mars à octobre et de contractualiser avec l'AICM.

Le conseil, à l'unanimité autorise le président à solliciter l'Aicm

BATIMENTS COMMUNAUTAIRES

Participation fonds de concours école de Saint-Pardoux

Le bilan financier des travaux au logement de fonction de Saint-Pardoux se présente comme suit :

Conseil Régional	10 000.00
Ministère de l'Intérieur	60 000.00
Commune de Saint-Pardoux	28 142.00
FCTVA	27 402.00
Communauté de Communes Pays Sud Gâtine	51 448.00
Total toutes taxes	176 992.00

Considérant la participation de la commune de St Pardoux à concurrence de 15.9 % du montant des travaux, la participation s'élève à 28142 euros.

Le conseil à l'unanimité demande le versement du fonds de concours de 28 142 euros à la commune de Saint-Pardoux et dit que la recette sera imputée au compte 1324

travaux de réhabilitation école de Beaulieu

dépenses	Prévisionnel APD n°1 en date du 07/01/2008	Prévisionnel APD n°2 en date du 12/02/2008
Travaux	231 700	234 300
Honoraires MO	27 804	28 116
SPS	1 700	1 700
Appel offres	5 000	5 000
Contrôle technique	1 000	1 000
TOTAL HT	267 204	270 116
TOTAL TTC	319 576	323 058

Les modifications en terme de travaux portent principalement sur :

- le bureau du directeur qui sera dans la salle nommée jusqu'ici « salle activités » et non dans l'ancienne réserve. Cela suppose la réhabilitation plus complète de ce local. La réserve quant à elle ne connaîtra aucune intervention.
- le drainage en pied de mur de l'ensemble du bâtiment école pour éviter les problèmes d'humidité
- le remplacement de la zinguerie non prévue à l'APD n°1

Le bureau propose de valider les travaux de l'APD n°2 mais souhaite inscrire au BP 2008 qu'une somme de 320 000 euros TTC. Les brises soleil, estimés à 2 500 euros HT, seront portés en option au marché.

Le conseil à l'unanimité, valide l'APD n° 2 et autorise le Président à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert et à signer toutes les pièces du dossier.

Début travaux envisagés : juillet 2008

Mr le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur le plan de financement prévisionnel et notamment sur la participation de la commune au projet :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux		Dotation Globale d'Équipement	96 370.40
Honoraires MO (12 %)	234 300	FRIL	20 000.00
SPS	28 116	Fond de concours cne 15,9% x ttc	51 366.00
Frais appel offres	1 700	FCTVA	50 016.00
Contrôle technique	5 000	Communauté de Communes	105306.60
	1 000		
Total HT	270 116		
SOIT TTC	323 059	SOIT TTC	323 059

Le conseil à l'unanimité, demande à la commune de Beaulieu de s'engager financièrement à hauteur de 15.9 % du projet ttc sous toute forme à définir ultérieurement (fond de concours, ou autre)

Espace enfance petite enfance

Plan de financement prévisionnel

Nature dépenses	Prévisionnel initial BP 2007 HT	Actualisation HT
Travaux	480 000	490 000
Maîtrise œuvre	57 195	57 195
SPS	1 947	1 947
Etude géotechnique	1 536	1 536
Annonce + notaire (dont reprographie)	5 500	3 790.80
Géomètre	600	600
Concessionnaires		concessionnaires 3 000
Mobilier		
Jeux de cours	reste 28 622	reste 17 331.20 pour mobilier et jeux de cour
TOTAL HT	575 400	575 400
TOTAL TTC	688 200	688 200

Estimation jeux de cours (3 jeux + sol) : 9 000 € HT

Estimation mobilier

- multi-accueil : 6 700 HT
- halte garderie : 8 950 HT
- bureaux communs : 1 400 ht + matériel informatique : 1000 € ht
- rangements

soit un total estimé à 27 050 € ht hors étagères dans rangements

à noter que la végétalisation de la toiture n'est pas comprise dans les 490 000 € de travaux

Proposition pour le BP 2008 : augmenter le budget de l'opération de 15 000 € HT

Le conseil à l'unanimité décide d'abonder l'enveloppe financière de 15 000 € ht ce qui porte le prévisionnel à 706 140 € ttc

VOIRIE

Marché de travaux :

La commission d'appel d'offres s'est réunie respectivement les 29 février et 4 mars pour le marché de travaux voirie et propose d'attribuer le marché à l'entreprise **COLAS** qui a fait une offre la mieux disante à **269 816,11 €** ttc pour une estimation de 268 063.67 € ttc.

Le conseil à l'unanimité autorise le président à signer le marché avec l'entreprise retenue.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Sur propositions de la commission, validées en bureau du 26.02.08, Mr le Président fait part des transactions à opérer pour créer une réserve foncière et favoriser ainsi les implantations d'entreprise susceptibles d'être intéressées à proximité de l'échangeur nord.

Achat terrain LORIOUX (la gerberie cne de Mazières)

parcelle section A, n° 380 (superficie de 4 464 m²), à un prix forfaitaire de **12 500 euros** net soit 2.80 euros net le m² (terrain 2 € le m² + perte exploitation bois 0.80 €)

Achat terrain PAITRAULT (la gerberie cne de mazières)

Le conseil communautaire du 11 octobre 2007 avait donné son accord pour l'achat des terrains appartenant à Mr Paitrault, parcelles section A , n° 1114, 1151, et 841. Suite aux discussions engagées avec le Conseil Général sur l'aire de service, il convient désormais de se rendre acquéreur uniquement de la parcelle n° 841, d'une superficie de 4 725 m² pour **6142.50 € net** soit prix au m² : 1,30 € net (1 € terrain + 0.30 éviction)

Mr Michaud s'interroge sur les différences de prix appliqués.

Mr faucher précise que la parcelle Lorioux est stratégique et permet ainsi de créer une continuité jusqu'à l'aire de service.

***le conseil à l'unanimité approuve l'achat de la parcelle section A, n° 380, d'une superficie de 4 464 m² au prix forfaitaire de 12 500 euros net.
Et l'achat de la parcelle section A, n° 841, d'une superficie de 4 725 m², pour un prix de 6 142.50 euros net indemnités d'évictions comprises.
Dit que les frais sont à la charge de l'acquéreur
Autorise le président à signer les actes chez maître roulet.***

Action transmission

Il est **proposé un partenariat avec la CCI et la chambre des métiers** pour inciter les chefs d'entreprises de + de 50 ans à préparer leur transmission d'activité , ce qui représente 27 % des chefs d'entreprises du canton, alors que la moyenne départementale est de 40 %.

L'ensemble des personnes de + de 50 ans seraient contactées pour les inciter à préparer leur transmission.

Le bureau propose d'instaurer une participation financière aux cédants qui souhaitent mettre en place une démarche d'accompagnement avec les chambres consulaires. Cette aide serait octroyée après étude du dossier dans le cadre suivant :

prise en charge par la Communauté de Communes à hauteur de 50 % du montant facturé par les chambres, plafonnée à 700 euros par cédant.

Inscription budgétaire : 7000 euros, ce qui correspond à 10 projets par an dans un premier temps. Par ce biais, la communauté apporte son soutien aux entreprises par une approche personnalisée.

Le conseil à l'unanimité autorise l'inscription au budget 2008.

SAFER

La SAFER dispose de plusieurs outils à destination des collectivités territoriales.

Il est proposé de mettre en place, en partenariat avec les communes, **une veille foncière** sur l'ensemble du territoire du canton, sans aucun critère restrictif sur les terrains concernés. La collectivité aurait ainsi connaissance des notifications de ventes susceptibles de l'intéresser, avec une possibilité de faire intervenir par la suite la SAFER pour négocier les achats.

Par exemple en 2007, cela a concerné 50 notifications sur le canton, dont 40 qui ne comportait pas de bâti, et 22 qui étaient déclarées accessibles par la SAFER (c'est à dire préemption possible) et ne faisant pas l'objet d'un achat par le fermier.

Sur les mêmes bases qu'en 2007, cela ferait un budget pour la collectivité de 878.40 euros HT (30 informations à 21.96 € + 20 informations à 10.98 €) pour mettre en veille foncière l'ensemble du canton.

Veille foncière : proposition de cosigner les conventions avec les mairies pour bénéficier en simultanée des informations. La communauté prend en charge le coût financier pour les communes également.

Réserve foncière : mise en place de deux zonages sur lesquels la CDC souhaite travailler plus particulièrement pour réaliser des réserves foncières à vocation économique :

- secteur Mazières en Gâtine / Verruyes : en extension de la Chabirandière et des terres de Pressigny appartenant à la CDC, jusqu'à la RD 22.
- Secteur la Croix des Vignes – Saint-Pardoux : de BHL au bourg de Soutiers

Sur ces deux secteurs géographiques, la SAFER aurait une mission plus précise qu'une simple veille foncière pour aider la collectivité à réaliser ces réserves.

Inscription budgétaire : 3000 euros

Une convention précisant l'ensemble de ces dispositions sera proposée par la SAFER.

Le conseil à l'unanimité autorise l'inscription au budget

ECOLES PRIVEES

les 2 écoles privées du canton ont déposé auprès de la communauté de communes **une demande de réévaluation du forfait élève accordé aux écoles privées pour les frais de fonctionnement** en sollicitant l'application du principe de parité avec le coût moyen d'un élève du public. Elles proposent un étalement dans la durée pour atteindre cet objectif.

Dans le cadre de la prise de compétence par la communauté en 2001 et après avoir établi les accords en concertation avec les écoles sur les bases connues de l'époque, les contrats d'association et les conventions ont pu être signées en mars 2002. Les calculs révélaient une participation de l'ordre de **66 %** du coût d'un élève dans le public à l'époque, révisés chaque année en fonction de l'indice insee des prix à la consommation.

Rappel des textes :

Loi du 31.12.1959

La prise en charge des écoles privées sous contrat est une dépense obligatoire pour les communes. Elle liste les dépenses d'entretien pour les **classes primaires** à prendre en compte.

La rémunération des enseignants est assurée par l'Etat.

Les dépenses à caractère social sont facultatives

Les dépenses consenties ne peuvent être supérieures à celles versées aux écoles publiques et s'appuient sur un coût moyen à l'élève des classes publiques.

Pour les classes enfantines et maternelles, si la collectivité a donné son accord dans la convention elle en assume la charge pour les élèves domiciliés dans le canton.

Les dépenses d'investissement sont exclues du dispositif d'attribution.

Loi du 14 août 2004 :

Etend le dispositif aux écoles extérieures au canton

L'Epci ayant compétence assurent financièrement cette charge en lieu et place des communes adhérentes au groupement.

Après plusieurs rencontres avec les responsables des 2 écoles, le bureau s'est réuni le 14 janvier dernier et fait les propositions suivantes :

- **Ne pas dénoncer la convention et maintenir la prise en charge des 3 cycles y compris maternelle**
- **Prise en compte d'une quote-part administration générale en +**
- **Suppression du principe de révision sur indice insee**
- **Elaboration d'un cadre comptable des dépenses obligatoires**
- **Appliquer un pourcentage de 66 % d'attribution sur le coût moyen de dépenses d'un élève du public de l'année précédente pour les frais de fonctionnement des élèves domiciliés dans le canton pour l'année 2008**
- **Appliquer la rétroactivité pour l'année 2007**
- **Maintenir la parité pour les sorties scolaires et transport en fonction du nombre d'élèves scolarisés aux écoles**

Le bureau ne se prononce pas sur une progression du taux pour les années à venir, et laisse le soin au nouvel organe délibérant d'en débattre .

Mr Perrin souligne que cette progression du taux est éventuelle. Mr Olivier demande s'il est envisageable même de l'abaisser.

Evaluation de la participation aux frais de fonctionnement sur la base de : **66 %**

Base écoles publiques :

Année	Montant dépenses	Nombre d'élèves au 01.01.07	Prix de revient d'un élève
2007	441 941.45 €	498	887.43
2006	409 418.86 €	498	822.13

Année	Prix de revient élève éc publique	Nombre d'élèves écoles privées	Montant participation à verser
2008	887.43 x 66%	115	67355.74
2007	822.13 x 66 %	125	67825.00
		Déjà versé	- 63700.00
		A régulariser pour 2007	4125.00

Evaluation participation aux sorties et transport scolaires : **parité**

Doit 34.50 par élève scolarisé x 116 élèves = 4002 €
 + transport : 2x1420 = 2840 €

le conseil à l'unanimité, approuve les propositions du bureau , dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget 2008.

POLE SPORTIF

Les associations extérieures au canton utilisatrices du pôle sportif **demande la gratuité** de cet espace puisque la majorité de leurs bénévoles impliqués dans la gestion sont domiciliés sur le canton.

Sont concernés : le tennis de table et le taekwondo

Tarif actuel appliqué : 10€ l'heure.
 Facturation 2007 : 755 €

Le bureau propose d'accorder la gratuité sous réserve de ne pas entraver les plages horaires mises à disposition en priorité aux associations du canton et de revoir le planning à chaque début d'année, en septembre.

D'autre part, le bureau avait prévu d'appliquer « une pénalité » de 150 € envers les associations dont les membres faisaient acte d'incivilité et de salissures anormales à l'intérieur du pôle sportif.

Or, il n'est pas possible pour un EPCI n'ayant pas le pouvoir de police d'instituer un tel dispositif. Seuls les maires ont cette prérogative.

Le bureau propose de préciser au règlement intérieur le texte ci-dessous ainsi que par avenant dans les conventions d'utilisation

Article 7 : propreté et hygiène

« Après utilisation, l'équipement doit être rendu en bon état de propreté . Le responsable se chargera de vérifier la propreté des lieux pour que les locaux puissent être utilisés par les autres utilisateurs dans les mêmes conditions qu'à son arrivée. En cas de non respect de cette règle, une somme forfaitaire de 150 euros sera facturée auprès de l'association responsable » .

le conseil à l'unanimité décide d'accorder la gratuité du pôle sportif aux associations extérieurs sous réserve de donner la priorité aux associations et écoles du canton après révision annuelle en septembre.

Décide de modifier la rédaction de l'article 7 du règlement intérieur et 8 des conventions d'utilisation.

Bâtiments communautaires

Suite aux contrôles des installations électriques réalisés par SOCOTEC sur l'ensemble des bâtiments communautaires, et après consultation auprès de plusieurs électriciens pour répondre aux non conformités :

3 électriciens ont fait une offre

Monsieur le Président propose de retenir les 3 électriciens selon un critère prix et connaissance des lieux comme suit :

CORBIN Nicolas

Ecole de Saint-Pardoux pour un montant de 1 571.99 euros TTC

Ecole de Clavé pour un montant de 2 378.67 euros TTC

Ecole de Saint-Marc pour un montant de 1 658.54 euros TTC

Pôle sportif pour un montant de 45.81 euros TTC

Total 5 655.01 €

METAYER Christian :

Ecole de mazières pour un montant de 664.53 euros TTC

Logement de fonction école de mazières pour un montant de 560.52 euros TTC

Distribution alimentaire pour un montant de 377.19 euros TTC

Total 1602.24 €

NAUDON (suite de METAYER Francis)

Ecole de Verruyes pour un montant de 2 464.09 euros TTC

Siège Saint-Lin pour un montant de 352.82 euros TTC

Jardin Val de flore pour un montant de 110.22 euros TTC

Total 2927.13 €

Le conseil à l'unanimité approuve les attributions ci-dessus et autorise le président à passer commande pour un montant total de 10 184,38 euros , dit que la dépense sera prévue au budget 2008 en section de fonctionnement compte 61522.

Les subventions

Les bénéficiaires	attribué 2007	proposé 2008	Commentaires
FONDS D AIDE AUX JEUNES	160	160	
AICM	2600	2600	
LA MAISON DU PATRIMOINE	6100	7000	
USEP	1255,7	1247	
OGEC ecole privée St Pardoux	33953.97	40646.73	Dont régul 2007
OGEC école privée St Georges	36606.40	37676.21	Dont régul 2007
ADIL (agence départ. Sur le logement)	205	205	
FSL (fond solidarité logement)	450	450	
RADIO GATINE	1500	1500	
CLUB DES ENTREPRENEURS	69	69	
DEUX SEVRES INITIATIVE	635	635	
OFFICE DU TOURISME EN GATINE	1000	1000	
CLSH activités jeunes et autres	5026.31	6460	Plafond maxi à 6460/an
ADTFTS		150	
TOTAL	89561.38	99798.94	

Le conseil à l'unanimité décide l'attribution des subventions ci-dessus. Dit que la dépense sera prévue au budget 2008 compte 6574.

Emprunt

Mr Faucher propose d'examiner les bilans financiers des diverses opérations menées dernièrement.

ZAE LA CHABIRANDIERE

dépenses	montant HT	subventions	montant
achat terrains	205 104,83	DDR	202 000,00
révision urgence POS	5 534,83	FEDER	109 000,00
études de sol	2 218,70	Ministère Intérieur	50 000,00
géomètre	7 987,88	Conseil régional	5 700,00
viabilisation procédure + travaux	364 911,75	FNADT	2 500,00
aménagements paysagers	12 929,16	Communauté de Communes	229 487,15
TOTAL HT	598 687,15		598 687,15

Commentaires :

L'autofinancement ne tient pas compte des ventes à réaliser évaluer à 215244 € ht dont 1 parcelle a été vendue en 2007 à ASM POIRAULT .

Cet autofinancement dans l'attente des ventes s'accompagne d'une subvention versée à l'entreprise de 40 000 euros à verser en 2008.

ECOLE DE VERRUYES

dépenses	montant TTC	subventions	montant
frais appel offres	5 681,49	DGE	88 500,00
maitrise d'œuvre	41 690,99	Ministère Intérieur	80 000,00
frais annexes	8 893,08	Conseil Régional	57 719,00
travaux	302 908,40	Conseil Général - aide à la décision	4 690,20
extérieurs	24 340,87	Commune de Verruyes	10 322,00
remboursement frais communs groupement	-4 204,87	FCTVA	58 330,19
		Communauté de Communes	79 748,61
TOTAL TTC	379 310,00		379 310,00

ECOLE DE SAINT-PARDOUX (ancien logement de fonction)

dépenses	montant TTC	subventions	montant
frais appel offres	3 296,70	Conseil Régional	10 000,00
maîtrise d'œuvre	16 490,13	Ministère de l'Intérieur	60 000,00
frais annexes	1 691,38	Commune de Saint-Pardoux	28 142,00
travaux	155 513,26	FCTVA	27 402,00
		Communauté de Communes	51 448,00
TOTAL TTC	176 992,00		176 992,00

Les projets en cours

Ecole de Beaulieu

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux		Dotation Globale d'Équipement	
Honoraires MO (12 %)	234 300	FRIL	
SPS	28 116	Fond de concours commune ?	
Frais appel offres	1 700	Communauté de Communes	
Contrôle technique	5 000	<i>20 % minimum ? soit</i>	54 023.20
	1 000		
Total HT	270 116	Total HT	270 116

Multiaccueil enfance

DEPENSES		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre	57 318,00	Conseil général (C3D)	30 000,00
Travaux	466 000,00	Conseil général (proxima)	17 406,00
SPS	1 947,00	Conseil régional (contrat territoire)	30 000,00
étude géotechnique	1 536,00	Ministère de l'intérieur	80 000,00
frais appel offre + notaire	11 000,00	CAF	172 282,00
extérieurs + intérieurs+ mobilier	37 000,00	Etat (DGE)	65 961,00
géomètre	600,00	CRDD et C3D	40 000,00
		Communauté de communes	139 752,00
TOTAL HT	575 401,00		575 401,00

Le total du besoin de financement représente la somme de **324 971.81 euros** hors subvention économique à verser de 40 000 euros et hors recette supplémentaires pour le projet de beaulieu

L'encours des annuités de la dette :

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
46085.8	46085.8	46085.8	46085.8	38879.15	34963.28	34963.28	34963.28

Etat de la dette mensuelle :

01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
9278.10	4457.57	2207.91	433.84	4457.57	2207.91	9278.10	4457.57	2207.91	433.84	4457.57	2207.91

Encours de la dette / habitant : 64.59 €

Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement : 17.44 % (moyenne nationale = 28.6%)

Le conseil à l'unanimité propose de lancer l'étude d'un prêt de 325 000 euros sur 15 ou 20 ans

Mesdames DESPREZ Geneviève et RAMDAME Claudie s'excusent de ne pouvoir rester à la séance et n'assistent pas au vote

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008

■ **Budget principal**

une présentation par chapitres en fonctionnement et par opérations en investissement est distribuée.

❖ Dépenses de fonctionnement

- Il est prévu une augmentation de 24 % sur le chapitre 011 par rapport au réalisé 2007 portant sur :

Les fluides batiments dont prévision ouverture multi accueil enfance

Les contrats prestation de services et maintenance

Augmentation du loyer du château

L'entretien des bâtiments avec mise au norme électrique

Les honoraires safer et cci pour les actions économiques envisagées

Les frais de nettoyage locaux dont vitres serre

La Cotisation fond pour les handicapés

Les frais de formation du personnel

- Une augmentation du chapitre frais de personnel de 4 % pour tenir compte des nouveaux emplois au multi accueil et de l'évolution des carrières des agents.
- Une progression de 3.5 % du chapitre charges de gestion courante lié à la participation à verser au SMC et aux écoles privées.
- une augmentation des créances irrécouvrables des OM au chapitre 654

❖ En recettes de fonctionnement

le prévisionnel s'est appuyée sur les éléments connus à la date de rédaction du document :

Les produits de TPU et DGF ont été reportés à l'identique qu'en 2007. La base taxable de TP permettrait toutefois une recette supplémentaire de 46 000 euros non inscrite au BP 2008.

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes en section de fonctionnement à **2 324 299.38 euros**

La section d'investissement présentée par opération s'équilibre à **2 110 552.31 euros**

■ **Budget annexe minoterie**

Le budget s'équilibre en dépense et en recette de fonctionnement à 12 636.88

Et en section d'investissement à 13 677.30 €

■ **Budget annexe zae la chabirandière**

Le budget s'équilibre en dépense et en recette de fonctionnement à 303 086.94 et en section d'investissement à 385 511.94 €

Mr Vernegeol apporte quelques explications :

Valeur du stock à fin 2007 =	303 086.94
Potentiel de ventes possible (42923 m ² x 4 €)+ (4 x 3700 €) =	<u>186 492.00</u>
Déficit à couvrir pour clore le budget annexe =	116 594.94

Le conseil à l'unanimité vote les budgets primitifs ainsi exposés.

Prospective financière 2008/2009

Un tableau est distribué.

Allocution finale du Président

Mr Faucher tient à remercier l'équipe communautaire et notamment ceux qui ne vont pas se présenter à nouveau au suffrage des électeurs pour les municipales des 9 et 16 mars prochain.

Il rappelle que lors de sa prise de fonction en 2001, il avait souhaité la constitution d'une équipe autour de lui pour mener les projets décidés en conseil communautaire, dans un esprit d'unité et de solidarité et constate avec satisfaction que l'esprit communautaire a évolué au cours de ces dernières années.

Il rappelle que l'équipe a su rebondir sur les difficultés rencontrées et qu'elle peut être fière d'avoir pu mener tous les projets stratégiques pour l'avenir du territoire en développant l'accueil d'une nouvelle population avide de services.

Enfin, il conclut avec le sentiment que l'avenir devra prendre en compte la réorganisation des compétences, le partenariat financier commune-communauté, la mutualisationpeut-être par nécessité.

Cette séance du 4 mars achève une série de 59 conseils tenus au cours de ces 7 années et qui se résument ainsi :

4 millions d'investissement pour 12 opérations, subventionnées à 68 % avec 1 027 000 euros d'autofinancement de la communauté.

PV conseil du 04.03.08

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.